



# **RAPPORT D'ACTIVITES 2012**

# SOMMAIRE

**Partie I : RAPPEL DES OBJECTIFS ET CHAMPS D'ACTION DE BLOOM**

**Partie II : BILAN DES ACTIONS 2012**

**Nos succès et accomplissements en un coup d'œil**

**1. PROTECTION DES OCEANS PROFONDS**

**2. PROTECTION DES REQUINS**

**3. PECHE DURABLE ET EQUITABLE**

**4. PEDAGOGIE / EDUCATION**

**Partie III : IMPACT MEDIATIQUE DE BLOOM EN 2012**

**Partie IV : BILAN FINANCIER 2012**

**Partie V : BUDGET 2012**

**Partie VI : ANNEXES**

## **Partie I**

### **Rappel des objectifs et champs d'action de BLOOM**

Les actions de BLOOM s'inscrivent dans une démarche « historique », à notre échelle, de lutte contre les méthodes de pêche destructrices, notamment les pêches au chalut en grande profondeur. L'objectif de BLOOM demeure de mettre fin à des pratiques non durables écologiquement et économiquement (non viables sans subventions) par le biais de démarches éducatives, scientifiques et médiatiques, ainsi que par le biais d'interventions auprès des décideurs européens ou internationaux. Nos progrès sont tangibles et nous confirment que seul un engagement réitéré et persévérant peut venir à bout de logiques aussi profondément enracinées dans les réalités industrielles.

BLOOM a également renforcé le virage que l'association avait commencé à prendre en 2010 puis 2011 en produisant de la recherche indépendante, absolument nécessaire dans les grandes nations de pêche dont les instituts de recherche sont financés par l'État. BLOOM se lance ainsi dans un travail de longue haleine sur les subventions nationales allouées à la pêche en France.

Nous déployons ainsi notre programme d'action autour de quatre axes principaux :

- La recherche indépendante
- La pédagogie et l'éducation
- La sensibilisation
- L'intervention politique

Notre plan d'action vise à éradiquer les problèmes suivants :

- Mettre fin aux méthodes de pêche destructrices et à la gestion non durable des stocks de poissons
  - ⇒ **Protéger les grandes profondeurs océaniques**
- Éviter l'extinction d'espèces
  - ⇒ **Sauver les requins et les espèces profondes**
- Éviter l'extinction des petits pêcheurs
  - ⇒ **Promouvoir une pêche durable et humaine par le biais d'une distribution équitable, raisonnée, transparente et cohérente des fonds publics**

## Partie II - BILAN DES ACTIONS 2012

### I. PROTECTION DES OCEANS PROFONDS

#### Intervention politique : actions 2012

##### **Contexte 2012/2013 : la réforme décennale du règlement européen encadrant les pêches profondes**

**Une réforme décennale** : Le « régime d'accès aux stocks d'eau profonde » est inscrit à l'agenda d'une réforme décennale pour 2012.

La Commissaire à la Pêche, la grecque Maria Damanaki a la volonté et le courage politique de mettre fin à plusieurs décennies de pêches destructrices. La Commission prépare une proposition de règlement très ambitieuse mais reporte sans cesse sa sortie en raison de fortes pressions externes sur la Commission. Les puissants lobbies de la pêche industrielle en Europe tentent en effet de noyer le texte avant même sa sortie de la Commission européenne.

**En février 2012**, la région de Lorient invite les eurodéputés socialistes de la Commission PECHE du Parlement à venir séjourner en Bretagne et rencontrer les acteurs « vertueux » qui seront concernés par le règlement « pêche profonde », en particulier Intermarché.

**En mars 2012**, le journal *Le Marin* fait fuiter la proposition de règlement avant sa sortie officielle. Levée de boucliers des lobbies. Les Français mènent la fronde des grands groupes de pression de la pêche industrielle. La Commission n'a d'autre choix que d'attendre une fenêtre de tir propice pour sortir sa proposition de règlement visant à interdire le chalutage profond.

**11 avril 2012**, Claire Nouvian fait une longue conférence filmée à l'Institut Océanographique à Paris. Attaquée verbalement et grossièrement par des représentants des lobbies, le public prend sa défense, siffle les individus (notamment Hubert Carré, directeur du Comité national des pêches, le CNPME).

**Fin juin 2012**, BLOOM gagne contre Intermarché, poursuivi pour publicité mensongère auprès de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité à propos d'une campagne publicitaire vantant les mérites d'une « pêche responsable » et « respectueuse de l'environnement » à propos des pêches profondes.

**Le 12 juillet 2012**, le matin même de la sortie de la proposition législative de réforme du règlement « pêche profonde », Michel Barnier, le Commissaire en charge du marché intérieur et des services met son veto sur la proposition, fidèle à son ancien réseau du Ministère de la pêche. La nouvelle de son veto, supposé bénéficier du huis clos de la Commission, se répand dans Bruxelles comme une traînée de poudre. Claire Nouvian expose Michel Barnier dans la presse (*Le Monde*, *Libération*, *The Sunday Times*, radios...). Michel Barnier lève son veto sans exiger les conditions qu'il avait initialement formulées (retirer du texte la proposition d'interdiction du chalutage profond).

**Le 19 juillet 2012**, la Commission sort sa proposition législative de réforme du règlement qui propose désormais officiellement l'interdiction, d'ici deux ans après l'adoption

du texte, des méthodes de pêche les plus destructrices : le chalut de fond en eaux profondes et les filets maillants de fond.

**La guerre est déclarée**, Intermarché se met en guerre contre le règlement avec le soutien de l'Ifremer (23 juillet 2012) et du Ministre de la Pêche, Frédéric Cuvillier, ancien député-maire de Boulogne-sur-Mer. La bataille porte sur les emplois, subitement multipliés par trois depuis les estimations de 2010. Les lobbies parlent de 600 emplois au lieu des 88 à 358 emplois dont il s'agit tout au plus.

**Été 2012** : BLOOM éteint le feu lancé par Intermarché qui clame des pêches profondes devenues « durables » (avec l'adoubement par l'Ifremer de propos pourtant infondés scientifiquement), des pratiques transparentes et des pêches devenues rentables et non subventionnées ! La flotte d'Intermarché écrit activement aux institutions et aux journalistes pour tenter de détruire la réputation de BLOOM. Les interrogations des journalistes cessent lorsqu'ils comprennent que la flotte de pêche d'Intermarché, la Scapêche, a cessé de publier ses comptes et refuse de les fournir. Le silence se fait désormais du côté de la flotte d'Intermarché qui cesse net son prosélytisme toxique.

**7 Septembre 2012** : Le groupe socialiste du Parlement au sein de la Commission PECH obtient de nommer le rapporteur du règlement. L'eurodéputée Isabelle Thomas, proche de la pêche industrielle, se bat pour obtenir le rapport.

**12 septembre 2012** : L'eurodéputé socialiste grec, Kriton Arsenis (groupe S&D) obtient le rapport.

### **Les TACs et quotas**

La stratégie de repli de l'industrie de la pêche, en l'absence de fondements scientifiques solides pour rendre vertueuses des pêches qui ne le sont pas, est de miser sur la transformation de l'avis scientifique à propos des espèces profondes.

Alors que le cadre réglementaire vient d'être sévèrement critiqué par la Commission européenne pour son insuffisance à préserver des milieux et espèces océaniques extrêmement vulnérables, le processus parallèle des TACs (totaux admissibles de capture) et quotas offre une opportunité pour faire valoir une approche « monospécifique » et non écosystémique, comme l'entend la Commission.

Au moment donc où est remis en cause le bienfondé même du règlement encadrant les pêches profondes, l'un des outils mis en place par le règlement de 2002 (les quotas), pas encore réformé, continue à être fonctionnel. L'industrie y met tous ses espoirs et a prévu son plan stratégique depuis longtemps en plaçant des chercheurs très proches des industriels à tous les échelons du dispositif politique et scientifique.

L'objectif stratégique : augmenter les quotas pour les espèces profondes pêchées par les Français (83% de nos captures d'espèces profondes portent sur trois espèces : lingue bleue, grenadier et sabre noir) de façon à pouvoir clamer ensuite haut et fort que la pêche profonde est devenue durable grâce aux efforts consentis par les professionnels français. Pour preuve : l'augmentation du quota. Le lobby ne se gêne plus pour parler de pêches « exemplaires », « les plus encadrées d'Europe », « parfaitement gérées » etc.

**2 octobre 2012** : une étude à laquelle Claire Nouvian a participé en tant que co-auteur est publiée dans la revue *Ocean & Coastal Management* démontre la très mauvaise gestion des pêches profondes en Europe. En effet une analyse des recommandations scientifiques ainsi que des totaux admissibles de capture (TAC) concernant les espèces de poissons profonds entre 2002 et 2011 montre que dans 60% des cas, les quotas fixés pour les espèces profondes sont supérieurs aux avis scientifiques, et que les captures dépassent ensuite les

quotas fixés dans 50% des cas. Dans les cas d'excès, les captures sont en moyenne 3,5 fois plus élevées que le quota décidé, mais parfois, elles sont jusqu'à 28 fois supérieures au quota approuvé par le Conseil des ministres de l'Union européenne.

Référence : Villasante et al., Sustainability of deep-sea fish species under the European Union Common Fisheries Policy. Ocean & Coastal Management (2012).

### **Le 18 octobre 2012 : tentative d'intimidation des lobbies**

Chaque auteur reçoit en recommandé de la part de cinq organisations professionnelles de la pêche industrielle française avec copie au Parlement européen, au Conseil de l'Union, à la Commission européenne, au président du CIEM et à tous les lobbies européens de la pêche industrielle une lettre demandant à ce que nous désavouions nos résultats sous peine de poursuites judiciaires. Les coauteurs vérifient scrupuleusement leurs données (ce qui est déjà pourtant réalisé a priori à l'étape du comité de lecture de la revue scientifique) et envoient une réponse cordiale aux auteurs du courrier pour leur indiquer que nos résultats sont tous parfaitement justes, ne leur en déplaise, et que nous ne goûtons que peu le ton menaçant et intimidant de leur courrier. Comme d'habitude désormais, le silence se fait.

**8 octobre 2012** : 1<sup>er</sup> échange de vues à la Commission PECH du Parlement européen. Les lignes sont fixées : le PS français se comportera comme l'UMP sur ce dossier. La Commission PECH, composée de 25 membres, détermine la majorité des règlements pêche de l'UE. Isabelle Thomas (PS – S&D) et Alain Cadec (UMP – PPE) mèneront la fronde de l'opposition à ce règlement.

### **Lobbying et contre-lobbying**

Un lobbying de fond commence. Le Comité national des pêches (CNPME), les représentants des villes de Boulogne-sur-Mer et Lorient, les armements industriels et les lobbyistes qu'ils embauchent, qui avaient déjà beaucoup occupé le terrain au Parlement européen, à l'Assemblée nationale et au sein du gouvernement, passent à la vitesse supérieure et produisent des documents, notamment un rapport visant les ONG en déclarant que nous croulons sous l'argent du pétrole américain (« Blue Charity Business »). Contre nous : une dizaine de personnes intégralement dévouées à ce règlement et le soutien des lobbyistes espagnols.

### **Novembre 2012, la bataille des quotas**

BLOOM découvre à l'été 2012 en lisant les avis scientifiques subitement assez positifs pour les espèces profondes dans les zones de pêche des Français, la présence, au comité de consultation de la Commission européenne sur les questions de pêche (CSTEP), d'un chercheur de l'Ifremer qui pourtant travaille depuis le 24 janvier 2011 directement pour la flotte d'Intermarché, la Scapêche. En creusant, nous découvrons que le représentant de la France (un par pays) à l'étage politique et très stratégique du CIEM (Comité International pour l'Exploration de la Mer) qui transforme les avis scientifiques des groupes de travail en données chiffrées (ACOM), n'est autre qu'Alain Biseau, l'employé de l'Ifremer de Lorient qui avait été dénoncé par les ONG en 2010 comme étant acquis à la pêche industrielle dans ses prises de position. Dans le groupe de travail spécialisé dans les espèces profondes (WGDEEP), Pascal Lorange, le chef de file scientifique de la pêche profonde supposée « durable ». La boucle est bouclée.

A chaque étage de la fusée scientifique, un relais français pro-pêche a assuré que les avis concernant les espèces capturées par les Français et sur les zones de pêche des Français seulement soient favorables à une augmentation de quota.

Trois ans de préparation des lobbies pour arriver au processus des TACs et quotas de 2012. Nous comprenons que le Grenelle de la Mer leur a permis de faire un « planning stratégique » presque parfait étant donné la faiblesse de leur dossier. La machine « CIEM » est lancée et donc irréversible. Le conseil des ministres de l'UE entérinera l'augmentation des quotas pour les Français.

**Le 28 novembre 2012**, au moment où commencent les négociations de quotas, BLOOM révèle que François Théret, chercheur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) se fait nommer pour une durée de trois ans à l'organe scientifique le plus influent auprès de la Commission européenne et change de casquette pour rejoindre la flotte d'Intermarché précisément 90 jours plus tard, entrant ainsi en conflit d'intérêt flagrant avec sa position.

*Le Monde* reprend notre communiqué et révèle que l'Ifremer avait accordé un congé sans solde de deux ans à François Théret pour qu'il mène à bien sa mission politique au sein de la Scapêche et des institutions européennes.

**Le 29 novembre 2012**, alors que le ministre de la pêche, Frédéric Cuvillier se félicite par un communiqué de presse de sa victoire pour l'augmentation des quotas (de près de 70% pour le sabre noir et le grenadier de roche, c'est-à-dire les principales espèces pêchées par les chalutiers français), BLOOM réagit dans les dix minutes qui suivent l'envoi par les services de presse du ministère et fait parvenir aux journalistes un contre-communiqué rappelant le non-sens écologique et économique de cette décision.

**Le 15 décembre 2012**, Claire Nouvian est élue Femme en Or de l'année dans la catégorie « Environnement ».

## Recherche indépendante : actions 2012

### Résultats du workshop de BLOOM sur la durabilité des pêches profondes

- Début novembre 2012, 121 téléchargements de notre étude détaillée.

Can ecosystem-based deep-sea fishing be sustained?

18 full-text downloads

3 full-text downloads from the search term "chondrichthyans deep sea northeast atlantic" »

### Oct. 2012, publication scientifique : La mauvaise gestion de la pêche profonde européenne

Une étude inédite menée par le chercheur Sebastian Villasante, à laquelle collabore Claire Nouvian, révèle la gestion désastreuse des populations de poissons profonds dans les eaux européennes. L'analyse des recommandations scientifiques ainsi que des totaux admissibles de capture (TAC) concernant les espèces de poissons profonds entre 2002 et 2011 montre que dans 60% des cas, les quotas fixés pour les espèces profondes sont supérieurs aux avis scientifiques, et que les captures dépassent ensuite les quotas fixés dans 50% des cas.

Publication : Octobre 2012

Villasante S, Morato T, Rodriguez-Gonzalez D, Antelo M, Österblom H, Watling L, Nouvian C, Gianni M, Macho G. (2012). Sustainability of deep-sea fish species under the European Union Common Fisheries Policy. *Ocean & Coastal Management*. <http://dx.doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2012.07.033>.

## Sensibilisation : actions 2012

### Mai-Juin 2012 : Autorité de régulation professionnelle de la publicité

Victoire le 21 juin 2012 – le jury de déontologie publicitaire interdit la publicité d'Intermarché.

### Assignation en référé de la Scapêche pour publication des comptes

- 11 mai 2012 : courrier au Président du Tribunal de Commerce de Paris demandant de forcer la Scapêche à publier ses comptes en s'auto-saisissant.
- 15 mai 2012 : réponse demandant à ce que le Président soit saisi par voie d'assignation en référé.
- Le 29 octobre 2012, la Scapêche reçoit une lettre de mise en demeure lui demandant de publier ses comptes sous huitaine, sinon engagement d'une procédure de plainte auprès du procureur de la République de Paris et assignation en référé.
- Le 15 janvier 2013, BLOOM assigne la Scapêche en référé pour une audience au tribunal le 6 mars 2013. Assignation en référé avec injonction de publication avec astreinte (3000 euros par jour de retard pour une durée de 30 jours au terme de laquelle une nouvelle astreinte sera fixée).
- Le 17 janvier 2013, les comptes sont déposés au greffe du tribunal de commerce.
- Le 18 janvier 2013, BLOOM les obtient et commence son analyse.



## 2. PROTECTION DES REQUINS

### Intervention politique : actions 2012

#### Campagne « shark finning » à Bruxelles

##### ☐ 23 novembre 2012

566 membres du Parlement européen contre 47 se sont prononcés en faveur de la proposition de la Commission européenne : les requins débarqués par les navires européens doivent l'être avec leurs ailerons naturellement attachés au corps.

##### ☐ Début 2013

Le Conseil des Ministres de l'UE entérine le vote du Parlement par le biais d'un communiqué de presse. En toute logique, la procédure d'adoption du Conseil devrait rapidement entériner le règlement mais en mars 2013, toujours pas de nouvelles du Conseil à ce sujet...

### Recherche indépendante : actions 2012

##### ☐ Novembre 2012

#### **Le prix hideux de la beauté : Une enquête sur le marché de l'huile de foie de requin**

Cette étude inédite de l'Association BLOOM, menée par le journaliste d'investigation Romain Chabrol, montre que le secteur cosmétique est le premier acheteur mondial de squalane, une substance hydratante non grasse idéale pour la formulation de crèmes. Le squalane est en grande partie obtenu à partir des foies de requins profonds, dont certaines espèces sont menacées d'extinction.

L'étude de BLOOM estime qu'environ 90 % de la production mondiale d'huile de foie de requin est destiné à la production de squalane pour le secteur cosmétique, ce qui correspond à la capture de plus de 2,7 millions de requins profonds chaque année.

Alors que certains producteurs de squalane affirment que les requins profonds utilisés sont des animaux capturés accidentellement et simplement « valorisés », l'enquête de BLOOM démontre au contraire que les requins sont majoritairement issus de pêches ciblées. Une production spécialisée semble même être une condition nécessaire à l'obtention d'une huile de bonne qualité.

Etant donné la valeur importante de l'huile de foie de requin (entre 12 et 15 dollars le kilo), il semblerait en outre qu'il existe un phénomène de « livering », c'est-à-dire de prélèvement des foies et de rejet de la carcasse en mer, par analogie avec la pratique du « finning » qui consiste à découper les ailerons des requins et à rejeter les animaux estropiés à la mer, le plus souvent encore vivants.

Le squalane peut également être tiré de plantes, notamment d'olives.

Publication : Novembre 2012

Le prix hideux de la beauté. Une enquête sur le marché de l'huile de foie de requin profond, BLOOM Association, 2012.

### Sensibilisation : actions 2012

Relativement peu d'actions de sensibilisation ont eu lieu pour les requins en 2012 en dehors de :

- La mobilisation médiatique : plus de 26 articles (mais veille média non exhaustive) pour une audience de 7 695 755 lecteurs (ou « lectrices » peut-être car l'immense majorité des titres étaient des féminins).
- D'un dialogue avec l'industrie cosmétique, initié au Sommet des Cosmétiques Durables qui s'est tenu à Paris du 21 au 23 novembre 2012 et où Claire Nouvian était l'un des intervenants au programme de conférences.

### **3. PECHE DURABLE ET EQUITABLE**

#### **☐ L'Observatoire financier de la pêche française**

- **Subventions à la pêche industrielle**

Notre étude des subventions allouées à la pêche française a démarré en 2011 avec l'analyse des aides distribuées dans le secteur des pêches industrielles chalutières. En 2013, nous venons de compléter le panorama des aides et permis de mettre à jour l'existence d'un modèle économique radicalement dysfonctionnel qui questionne, en temps de crise économique aiguë, la pertinence du maintien des aides publiques à des flottes de pêche économiquement sous-performantes et écologiquement problématiques.

- **Analyse des performances d'exploitation**

En procédant à l'analyse détaillée des comptes et donc de la performance des résultats d'exploitation des entreprises de pêche, BLOOM comble un manque crucial qui avait été souligné par le Rapport Tanguy 2006 à la demande de Matignon.

#### **☐ Labels**

- BLOOM est connue pour les critiques formulées envers le label MSC.
- Nos actions contre le faux label d'Intermarché nous ont permis de nous familiariser avec d'autres labels : ceux qui s'auto-promulguent au sein des entreprises de grande distribution.

## 4. PEDAGOGIE / EDUCATION

### ☐ Année 2012 : exposition ABYSSES

DATE	VILLE	PAYS	VISITEURS
<b>ANNEE 2012</b>			
8 février 2012 au 24 mars 2013	BREST	FRANCE	189 000
1 <sup>er</sup> juin 2012 au 30 nov. 2012	GUANGZHOU	FRANCE	212 089
<b>Total 2012</b>			<b>401 089</b>
<b>ANNEE 2011</b>			
13 mai - 2 Oct. 2011	MONTBELIARD	FRANCE	58 500
Fin sept. 2010 à fin janv. 2011	HANGZHOU	CHINE	83 000
Juillet à Octobre 2011	KUNMING	CHINE	280 000
<b>Total 2011</b>			<b>141 500</b>
<b>Total depuis 2007</b>			<b>2 375 200</b>

### ☐ Le spectacle musical "Dernières nouvelles de la mer"

Collaboration pour la 3<sup>è</sup> année consécutive avec l'association « Et Demain » pour la création et l'exploitation du spectacle scientifique « Dernières nouvelles de la mer » :

<http://dernieresnouvellesdelamer.org/>

100<sup>ème</sup> représentation de « Dernières nouvelles de la mer » le 11 janvier 2013 à Sèvres.

Année	Représentations	Jeunes touchés
2009	2 (lancement)	10 500 spectateurs 60 classes d'écoles primaires
2010	38	
2011	40	6300 spectateurs 225 classes
2012	25	
TOTAL	105	16 800 jeunes 285 classes

## ❑ Le concours "POULPE FICTION"

EDITION	JEUNES INSCRITS	NOMBRE DE CLASSES	DEPARTEMENTS ou VILLES	PAYS PARTICIPANT
2010/2011 2000 mètres sous les mers	1200	36	20 villes	2 (France et Chine)
2011/2012 2000 mètres sous les mers	2800	100	30 départements	5 (Malte, Irlande, Suisse, Seychelles et Niger)
2012/2013 Poulpe Fiction	1300		30 départements	5 (Malte, Irlande, Suisse, Seychelles et Niger)

### ⇒ Le principe du concours

Pour l'édition 2013 du concours pédagogique, BLOOM a reconduit sa collaboration avec l'association « Les Atomes Crochus » et s'est rapprochée de l'association « SynLab ». Le concours « Poulpe Fiction » fait appel à la créativité des jeunes de 6 à 20 ans pour imaginer une histoire dans l'univers étonnant et méconnu des abysses. Cette année, quatre catégories sont proposées : écriture, bande dessinée, chanson et film d'animation.

Le principal but de ce concours est de sensibiliser les participants à la protection des océans, en faisant des enfants les ambassadeurs des océans profonds et du bien vivre ensemble. En s'inspirant des anecdotes dont fourmille le monde des abysses, les jeunes sont amenés à réfléchir au sujet de « l'identi-fiction » afin de réaliser que poser des questions à autrui et entamer le dialogue est une attitude plus fructueuse et enrichissante que d'essayer de se mettre à sa place.

### ⇒ Des parrains renommés

Le jury, composé des parrains du concours et de spécialistes des sujets abordés, sera garant de la pertinence et de la créativité des projets primés.

Cette année, le concours est parrainé par des artistes renommés :

- . Sylvain Tesson, écrivain et aventurier
- . Jul, auteur et dessinateur de bande dessinée
- . Sandra Nkaké, chanteuse
- . Lisa Mandel, auteur de bande dessinée et créatrice de la série animée Nini Patalo

⇒ **Dates du concours**

Lancement du concours : 19 Novembre 2012

Date limite d'inscription : 31 Janvier 2013

Date de clôture du concours : 31 Mars 2013

Remise des prix : Mai 2013

⇒ **Nombre d'inscrits**

Le concours compte 1300 inscrits :

279 dans la catégorie bande dessinée

42 dans la catégorie musique

107 dans la catégorie film d'animation

502 dans la catégorie écriture

Un peu plus de 300 n'ont pas encore signalé leur catégorie

⇒ **Interventions en classe**

> Interventions d'1h30 dans les classes d'Ile de France (primaire, collège et lycée) qui en ont fait la demande.

Objet : présentation du concours aux élèves.

12 interventions ont eu lieu à ce jour<sup>1</sup> et ont été très appréciées des élèves et enseignants.

Séances de film en cours et à venir pour récupérer des images et verbatims des enfants en train de travailler sur le concours.

⇒ **Déjà des retours positifs !**

Les retours, aussi bien de la part des enfants que des enseignants sont très positifs. Les enfants sont très étonnés de découvrir les poissons des abysses. Les réactions vont de la peur à l'émerveillement. Les enfants n'hésitent pas à poser des questions, sur la vie de ces poissons, sur leurs habitudes... Il est surprenant de voir que certains d'entre eux connaissent déjà relativement bien le monde des abysses, grâce à des reportages qu'ils ont pu voir. Cependant, pour la plupart d'entre eux, c'est une découverte totale.

---

<sup>1</sup> 5 mars 2013

## Partie III

# IMPACT MEDIATIQUE DE BLOOM EN 2012

### ❑ Retombées medias en 2012

- Impact médiatique > 85 millions de personnes touchées
- Plus de 300 articles de presse, dont la moitié lors de notre victoire contre Intermarché (publicité interdite)
- Retombées principales archivées sur le site de BLOOM : <http://www.bloomassociation.org/?q=fr/media>

### ❑ Temps forts médiatiques en 2012

- 15 décembre 2012 : Claire Nouvian reçoit le prix de la Femme en Or de l'Environnement.
- 28 novembre 2012 : BLOOM révèle le double jeu d'un chercheur de l'IFREMER à la solde d'Intermarché auprès de la Commission européenne. Coup de tonnerre dans les milieux politique et scientifique.
- 22 novembre 2012 : BLOOM sort une étude sur l'usage d'huile de foie de requins profonds dans les crèmes de beauté et montre que le secteur cosmétique est le premier prescripteur mondial de squalène et génère ainsi l'extinction de requins profonds.
- 2 octobre 2012 : une étude scientifique à laquelle a contribué Claire Nouvian révèle la mauvaise gestion des pêches profondes européennes.
- 12 juillet 2012 : BLOOM sort un communiqué à la suite d'une dépêche de l'AFP révélant que le commissaire européen Michel Barnier bloque la sortie de la proposition de règlement interdisant la pêche profonde au chalut de fond. Grands articles dans Le Monde, Libération, The Sunday Times... Michel Barnier lève son veto, la Commission européenne sort sa proposition de règlement le 19 juillet.
- 21 juin 2012 : BLOOM gagne contre Intermarché pour publicité mensongère, la publicité du groupe est interdite

### Le hit parade des communiqués 2012

Les communiqués les plus lus (PDF ouvert) après envoi à la base média.

Date communiqué	Sujet	Lecture %
28 novembre 2012	Le double jeu d'un chercheur de l'Ifremer à la solde d'Intermarché	31,11 %
2 octobre 2012	Surpêche et non-respect des avis scientifiques pour les espèces profondes d'Europe (ANGLAIS)	21,84 %
21 juin 2012	Interdiction de la publicité d'Intermarché	19,3 %
29 novembre 2012	Quotas espèces profondes : le ver était dans le fruit	18,95 %
19 juillet 2012	La sortie de la proposition de règlement européen interdisant le chalutage profond	9,97 %
12 juillet 2012	Blocage de M. Barnier contre le règlement pêche profonde	6,87 %

❑ **Impact de BLOOM dans les réseaux sociaux**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :**

1177 personnes aiment BLOOM sur Facebook

317 abonnés suivent BLOOM sur Twitter

276 abonnés suivent Claire Nouvian sur Twitter

## **Partie IV** **BILAN FINANCIER 2012**

### **Rapport financier pour l'exercice 2012**

L'exercice 2012 enregistre un résultat net bénéficiaire de 28 788 €. Ce résultat ramène les fonds de l'association à un montant bénéficiaire de 48 640 €.

#### **I - Présentation des comptes annuels 2012**

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

##### **1/ Produits d'exploitation**

Le total des produits d'exploitation s'élève à 101 875 € en 2012, contre 186 602 € en 2011. Cette différence provient essentiellement de la réduction des recettes provenant de la disparition de certains soutiens et subventions acquises en 2011.

Les recettes se décomposent principalement de la façon suivante :

Cette année, nous avons obtenu le soutien du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour un montant total de 30 000 €.

Bloom a reçu 61 537 € de dons en 2012 de ses généreux donateurs.

Les revenus de la gestion de l'exposition ABYSSES ont généré 6 777 € en 2012 et 2 561 € provenant des produits dérivés de l'exposition.

##### **2/ Charges d'exploitation**

Le montant des charges d'exploitation engagées au cours de l'année s'élève à 73 087 €.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel pour un montant de 26 782 €.
- Les dépenses de fonctionnement de la structure pour un montant de 15 442 €.
- Les frais dépensés au bénéfice des différents prestataires pour un montant de 26 981 €.
- Restent 3 882 € pour des postes divers : frais de mission, étude squalane.



## II – Présentation de la situation financière de l'association

La situation financière de l'association au cours de l'année a été équilibrée (pas de problème de trésorerie). Les recettes et les dépenses ont été conformes au budget établi en début d'année.

La gestion prudente de l'association nous permet d'avoir une trésorerie excédentaire au 31 décembre 2012.

## III – Publication des comptes

En vertu de l'article L 612-4 du Code de Commerce, l'association BLOOM n'est pas tenue de publier ses comptes car les dons demeurent au-dessous du seuil de 153 000 euros.

### Article L612-4

Modifié par Loi n°2005-845 du 26 juillet 2005 - art. 1 (V) JORF 27 juillet 2005 en vigueur le 1er janvier 2006 sous réserve art. 190

Modifié par Loi n°2005-845 du 26 juillet 2005 - art. 11 JORF 27 juillet 2005 en vigueur le 1er janvier 2006 sous réserve art. 190

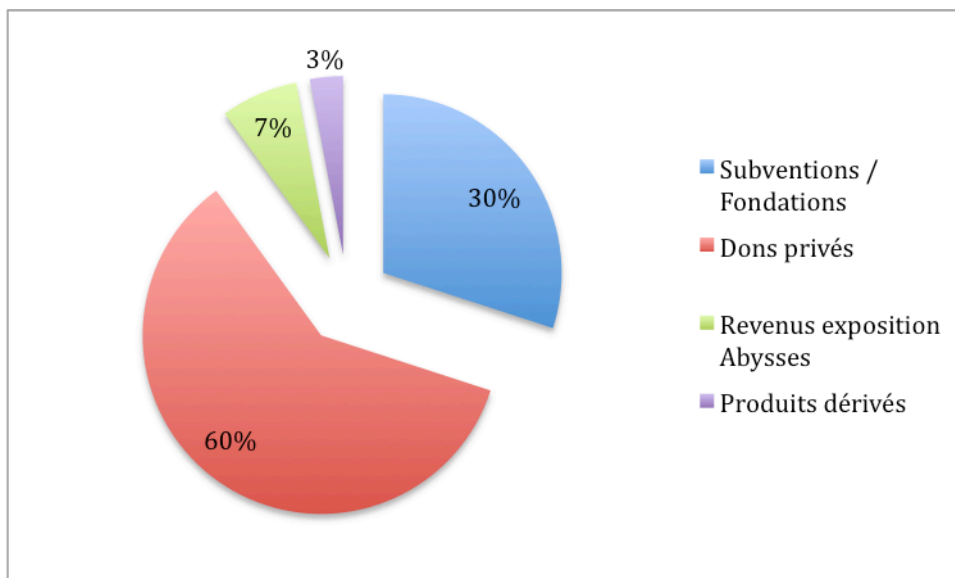
Modifié par Ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005 - art. 5 JORF 29 juillet 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de [l'article 1er](#) de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse un seuil fixé par décret, doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont fixées par décret. Ces associations doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes.

Ces mêmes associations sont tenues de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant.

## Partie V BUDGET 2012

### Produits 2012



### Charges 2012

